

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 13 avril 1856. — Nous avons écrit dans ce bulletin que l'on verrait, peu de temps après la signature du traité de la paix générale, les céréales diminuer rapidement de prix; notre prévision se réalise de jour en jour, et le cours des farines de premier choix est tombé, hier samedi, à 80 fr., les 157 kil. sur la place de Paris. Les farines de qualités inférieures se traitent de 70 à 80 fr. et, d'après le cours moyen des différentes sortes, le prix réel du pain, à Paris, qui est aujourd'hui de 49 cent. le kilog., fléchira bien certainement à 48 c. et probablement à 47 c. Mercredi les blés ont obtenu une nouvelle diminution de 1 fr. par sac à la halle de Paris; toutefois les cultivateurs résistent à la baisse avec une constance et une ténacité dignes d'une meilleure cause. Les blés de choix se payaient encore, ce jour-là, jusqu'à 51 fr. les 120 kil., les blés de Lorraine et de Bourgogne de 46 à 47 fr. Un lot de blé rouge d'Amérique a été traité à 46 fr., des blés d'Espagne, *Blanquillos*, ont obtenu 49 fr.; hier, néanmoins, les blés ont de nouveau fléchi, sur les principaux marchés du rayon de Paris, de 1 fr. au moins par hectolitre.

Quelques personnes s'étonneront, peut-être, de ce que les cours des céréales n'aient pas déjà subi une diminution plus sensible. Mais quiconque a suivi, depuis quelques mois, la marche des affaires sur la place de Paris et observé la tenue des marchés des départements, celui qui sait combien la spéculation et le commerce étaient engagés dans les voies de la hausse et jusqu'à quel point, aussi, les cultivateurs se flattaient de pouvoir, jusqu'à la nouvelle récolte, maintenir les prix élevés, se dira qu'il n'a fallu rien moins que le concours des faits et des incidents les plus favorables pour conjurer la continuation de la cherté dont nous étions menacés pour quelques mois encore.

« Dans six semaines, se disaient certaines gens, vers la fin de février, les farines seront encore à 110 fr. » Mais, depuis cette époque, les probabilités de paix sont devenues un fait accompli, les ventes aux enchères se sont généralisées à Paris, au Ha-

vre, à Marseille, à Dunkerque, à Bordeaux; la Russie a décrété la levée de prohibition qui frappait, à leur sortie, les céréales dans tous les ports de l'empire russe; la récolte, favorisée dans ses diverses phases de la végétation par une température à souhait, s'annonce comme devant être précocée, et ces circonstances réunies l'ont emporté sur les combinaisons de la spéculation, sur les sornioises manœuvres des détenteurs campagnards. Le moment n'est pas éloigné où ces derniers regretteront de ne pas avoir profité des cours actuels pour vendre, et la baisse générale, cette semaine, sur tous les marchés des départements, leur fait regretter d'avoir trop tardé, déjà, à vider leurs greniers. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*:

Le Ministre de la guerre a reçu le bulletin sanitaire suivant, daté de Sébastopol, 7 avril:

« Continuation d'une amélioration très-marquée dans la santé générale. Le typhus perd chaque jour de son intensité, il rétrograde sensiblement. Le printemps va nous arriver enfin, je l'espère.

» Maréchal PÉLISSIER. »

La circulaire suivante a été adressée par M. le ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions et subdivisions militaires:

Paris, 1^{er} avril 1856. — Général, je vous invite à donner des ordres pour que les militaires appartenant à l'armée d'Orient, qui se trouvent en France, y soient maintenus.

A l'expiration du congé dont ces militaires jouissent, vous les dirigerez sur le dépôt de leurs corps, ou vous leur accorderez les prolongations nécessaires pour qu'ils puissent attendre dans leurs foyers la rentrée en France ou en Afrique de leurs corps. Recevez, etc. VAILLANT.

On lit dans le *Moniteur*:

Il y a eu, ce soir (12), aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, un banquet donné par l'Empereur aux membres du Congrès.

Tous les membres du Congrès avaient été engagés, ainsi que les ministres étrangers, les cardi-

naux, les ministres de l'Empereur, les maréchaux, les présidents des grands corps, les grands officiers de la Couronne, l'ambassadeur de France à Londres, le gouverneur des Invalides, le grand chancelier de la Légion d'Honneur, le grand référendaire du Sénat, des sénateurs, des députés, de hauts fonctionnaires de l'Etat, les principaux officiers civils et militaires de la Maison de l'Empereur.

L'Empereur a pris place au milieu de la table dressée en fer à cheval. Il avait à sa droite S. Exc. lord Clarendon, et à sa gauche S. Exc. le comte de Buol.

S. A. I. le prince Napoléon était en face de l'Empereur. Il avait à sa droite S. Exc. le comte Orloff, et à sa gauche S. A. Aali-Pacha.

Vers la fin du diner, Sa Majesté Impériale a prononcé d'une voix ferme et accentuée les paroles suivantes:

« Je porte un toast à l'union si heureusement rétablie entre les Souverains. Puisse-t-elle être durable, et elle le sera si elle repose toujours sur le droit, sur la justice, sur les véritables et légitimes intérêts des peuples. »

Ces paroles ont été accueillies aux cris unanimes de *Vive l'Empereur!*

Après le banquet, l'Empereur a passé dans le salon qui précède la salle du Trône, et la réunion s'est prolongée jusqu'à dix heures.

Pendant le banquet, la musique des guides et les chœurs du Conservatoire ont fait entendre alternativement des morceaux de musique et de chant.

Après avoir passé en revue les plans divers qui ont été agités dans ces derniers temps pour la réorganisation des principautés, le correspondant ordinaire du *Journal de Francfort* à Vienne annonce, dans les termes suivants, que les deux provinces demeureront sous la suzeraineté du sultan:

« La réunion des principautés danubiennes étant un premier pas de nature à menacer l'intégrité de la Turquie, personne ne sera surpris d'apprendre que le Congrès de Paris ne l'ait pas approuvée. La Moldavie et la Valachie continueront à avoir cha-

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

VII.

LE REVEIL DE MARCHEUR.

Le lendemain, en arrivant à l'étude, Amédée demanda de l'ouvrage à Sourdille, ce qui étonna Miot et le disposa fort mal à un autre genre de surprise: maître Cayeux étant parti pour l'audience, Marcheur envoya chercher Amédée par Marie, la servante. Il ne s'agissait cependant que de la négociation relative aux Spielger. Marcheur reçut le clerc dans la salle à manger, où il était seul en ce moment.

— Hélas! lui dit Amédée, je n'ai plus aucun espoir. Ces locataires sont dans l'intention de conserver leur appartement jusqu'à l'expiration du terme.

— Vainement, fit Marcheur, atterré.

— Et si je reparaisais chez eux, ils me recevraient fort mal, je vous jure.

— Vous vous êtes laissé emporter, peut-être?

— Je n'ai pas été aussi maître de moi que je l'aurais voulu; mais enfin, je n'ai aucun regret, si ce n'est celui de n'avoir pas réussi.

Amédée ne put revenir ainsi sur les événements de la veille, sans éprouver une certaine émotion que Marcheur

ne manqua pas d'attribuer aux bonnes intentions, restées stériles.

— Mon cher enfant, lui dit-il, je vous remercie de vos efforts comme s'ils eussent amené le résultat espéré. C'est un service d'ami que vous m'avez rendu.

Comme ils échangeaient une cordiale poignée de main, Rose, qui était souffrante ce jour-là, entra dans la salle. Elle était loin de s'attendre à y rencontrer Amédée. Elle se détourna promptement pour l'éviter et se dirigea vers la cuisine, où elle alla tomber sur une chaise, n'ayant plus la force de se tenir debout. Marcheur, étonné de l'oubli que sa fille semblait faire des simples lois de la politesse, redoubla ses témoignages d'amitié, afin, pour ainsi dire, d'indemniser Amédée. Mais celui-ci remonta vers l'étude, troublé jusqu'au fond de l'âme par cette inexplicable marque de froideur.

Quand le clerc fut parti, Marcheur demanda à Rose comment elle se trouvait de son indisposition.

— Un peu mieux, dit-elle.

— Mais alors, il faut être un peu plus gaie, ma chère petite. Je suis sûr que tu as affligé ce pauvre monsieur Amédée, en ne le sauvant pas. Si tu savais quel empressement il a mis à me servir dans des circonstances assez difficiles! C'est un brave garçon, il a du cœur, quoi qu'en disent ses ennemis. Une autre fois, il faut lui dire un petit bonjour. Ça ne te coûtera pas beaucoup, et ça le contentera.

— Oui, mon père, dit Rose, en allant ôter la clef à un placard qu'on ne fermait pas d'ordinaire.

Cette réponse, faite d'une voix étouffée, préoccupa Marcheur plus qu'elle ne le satisfait. Il savait les rêves d'Amédée au sujet de sa fille. Il lui vint la pensée que quelque tentative d'aveu inconvenant avait peut-être soulevé de justes susceptibilités.

— Rose, reprit-il, as-tu quelque raison d'en vouloir à ce jeune homme?

— Non, non, mon père.

— Mais tu évites de me regarder en me parlant?

— Oh! s'écria-t-elle impuissante à retenir ses larmes qui lui brûlaient les yeux, c'est que je souffre!

— Ma fille aimée, dit Marcheur, en la prenant dans ses bras, tu as du chagrin, et tu hésites à te confier à moi.

— Oui, je suis désolée, brisée; je sens que ma raison se perd, reprit-elle avec une exaltation qui fit frémir Marcheur.

— Et tu ne m'en dis rien? prononça-t-il d'un ton de reproche incisif comme une pointe d'acier.

— Tenez, mon père, écoutez-moi.

Et elle lui raconta toute la scène qui avait eu lieu la veille au soir entre elle et maître Cayeux.

Il l'écouta avec consternation sans l'interrompre une seule fois. Quand elle eut dit jusqu'à la cruelle décision de son oncle, elle s'arrêta.

cune leur administration propre, indépendante à l'intérieur, et conserveront leur autonomie, et tous leurs anciens droits et privilèges; leur union politique avec la Turquie, dont le monarque reste leur suzerain, sera maintenue.

Quant aux améliorations dont leur organisation actuelle est susceptible, une commission européenne fera les recherches nécessaires, et, à cet égard, prendra conseil des deux divans des Principautés, qui seront spécialement convoqués dans ce but.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le *Morning-Chronicle* publie la dépêche suivante :

Berlin, jeudi soir. — « Les petits États d'Allemagne s'empresent de suivre l'exemple de l'Autriche pour la réduction de la force active de leur armée. Une proposition a été soumise à la Diète de Francfort dans le but d'autoriser formellement cette mesure.

Le gouvernement russe a déjà pris des mesures pour tirer parti de ses dernières conquêtes sur la frontière chinoise.

Petrovski ne sera probablement pas rétabli. On étudie actuellement le fleuve Amour et l'on se propose d'en faire le canal d'une vaste communication avec l'Angleterre et l'Amérique. »

Trieste, vendredi. — Le *Journal de Constantinople* du 31 mars annonce que la commission internationale chargée de l'examen de la situation des Principautés a reçu l'ordre de se rendre sur les lieux.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — La chambre des communes a été informée, dans la séance de jeudi, que M. Dillwyn proposerait le 17 une adresse à la reine pour supplier Sa Majesté d'abolir les exécutions publiques. M. Joseph Ewart a demandé au premier lord de la trésorerie s'il espérait obtenir de la Russie quelque adoucissement aux mesures vexatoires dont les commerçants anglais se plaignaient avant la guerre. Lord Palmerston s'est déclaré convaincu que le gouvernement russe ne refuserait pas d'améliorer son système douanier; seulement il a fait observer qu'il n'y avait pas lieu à soulever cette question spéciale dans le congrès de Paris. La chambre s'est formée alors en comité sur le bill d'éducation de lord John Russell. (Constitutionnel.)

ITALIE. — On écrit de Parme, le 7 avril. — « Les Autrichiens appliquent avec rigueur, à Parme, la loi des suspects. On arrête pour arrêter, afin de répandre la terreur, sans procès, sans interrogatoire aucun. Le correspondant de l'*Opinione* de Turin, de qui nous tenons ces détails, ajoute : « On a choisi, parmi les personnes arrêtées, un certain nombre qui ont été enfermées à l'improviste dans des omnibus et conduites dans les affreuses prisons de Mantoue; c'est la seconde fournée que l'on dirige sur cette ville. La première se composait de condamnés. Il n'y a plus de gouvernement national à Parme; les ministres eux-mêmes sont suspects. La femme d'un des individus arrêtés, demandait dernièrement au général autrichien la mise en

liberté de son mari; voici la réponse qui lui fut faite : « On fera deux catégories de prisonniers : l'une sera destinée pour le cimetière et l'autre pour la mise en liberté; si votre mari est dans la deuxième catégorie, vous le reverrez! » Un major autrichien disait dernièrement avec emphase : « A Parme, tous les habitants sont républicains; à Plaisance, ils sont tous Piémontais; à ces maux il faut des remèdes radicaux. » Le sacrifice des barbes est accompli; il n'y a plus de barbes, barbiches ni moustaches. — Tels sont les résultats de la faiblesse du gouvernement de la régence. — Havas.

ESPAGNE. — Les dernières correspondances de Madrid sont du 8 avril; elles assurent que la reconnaissance de la reine d'Espagne par la Russie n'est pas éloignée; elles disent même que cet événement aurait lieu avant le couronnement du czar Alexandre. Dans ce cas, l'Espagne enverrait à St-Petersbourg, un ambassadeur extraordinaire pour assister à cette cérémonie.

La question de la prorogation ou de la dissolution des Cortès, s'agit dans les régions politiques. Les membres de la gauche et de la montagne désirent, généralement, une nouvelle législature. D'autres députés influents dans le cercle progressiste, s'engageraient à voter la dissolution de cette assemblée en juin, pourvu qu'on leur donnât des garanties que le pouvoir ferait pencher son influence en faveur des idées et des intérêts du centre progressiste pur. — Havas.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 2 avril :

« Le manifeste de l'Empereur a été publié ce matin. On chantera dans la journée un *Te Deum* en l'honneur de la paix.

« Le concert-monstre de lundi a été honoré de la présence de la famille impériale, elle a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. La nouvelle de la conclusion de la paix avait été connue quelques moments auparavant et avait provoqué une grande joie. L'Empereur paraissait très-satisfait et ne cachait pas la joie que lui cause le résultat des négociations. On voit, du reste, par les dernières paroles du manifeste, que le Gouvernement a l'intention de vouer plus de sollicitude que par le passé au développement des ressources industrielles du pays, et qu'on se décidera enfin à rompre avec l'ancien système. — Havas.

FAITS DIVERS.

Il paraît maintenant certain que la cérémonie du baptême du Prince Impérial est fixée au lundi 9 juin. On suivra dans cette solennité le programme adopté pour le baptême du roi de Rome. La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame, à quatre heures du soir. Le jeune prince sera ensuite reconduit à Saint-Cloud.

L'Empereur et l'Impératrice se rendront à l'Hôtel-de-Ville, où il y aura grand banquet, suivi d'une fête.

Des fêtes seront successivement données à Versailles, à Saint-Cloud et dans d'autres résidences impériales. (Constitutionnel.)

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Les journaux anglais ont parlé d'un envoi de

médailles d'argent, fait au gouvernement anglais par ordre de l'Empereur pour être distribuées aux soldats de l'armée britannique qui ont fait la campagne de Crimée, et les feuilles françaises, qui ont reproduit cette nouvelle, ont naturellement dû croire qu'il s'agissait de médailles analogues à celles que S. M. la reine d'Angleterre a récemment décernées aux militaires des troupes alliées qui ont combattu en Crimée.

« Nous croyons savoir qu'il s'agit, au contraire, d'un certain nombre de décorations de la *Médaille militaire* instituée par l'Empereur pour récompenser les services des sous-officiers et soldats. Ces médailles, au nombre de 500 nous assure-t-on, seront destinées aux sous-officiers et soldats de l'armée anglaise qui se sont distingués pendant le cours de cette glorieuse campagne. »

— Voici le récit donné par le *New-York Herald* de la perte du *John-Rutledge*, navire américain, à la suite d'un abordage contre des bancs de glace :

Parti de Liverpool le 6 janvier, *John-Rutledge*, poussé par une brise favorable, eut quelques jours d'heureuse navigation, mais il ne tarda pas à se trouver engagé parmi des glaçons, dont il fut toujours entouré jusqu'au moment du sinistre, arrivé le 20 février, vers dix heures du matin. Le choc fut si violent, que l'avant du navire, du côté de tribord, fut enfoncé. Une voie d'eau considérable se déclara, et il fut bientôt reconnu qu'il fallait abandonner le navire.

Il était alors six heures du soir. On mit les embarcations à la mer, elles étaient au nombre de cinq. Le capitaine surveilla l'embarquement, mais chacun songeait à son salut sans s'occuper de ses compagnons, et il s'en suivit une scène de confusion impossible à rendre. Enfin, quand tout le monde eut trouvé place, les embarcations quittèrent le navire, qui s'enfonçait rapidement depuis qu'on ne pompait plus.

Nye, le matelot du *John-Rutledge*, à qui l'on doit le récit de ce sinistre, avait pris place dans une embarcation qui contenait en tout treize personnes, au nombre desquelles se trouvait M^{me} Atkinson, femme du second du navire, et un autre matelot. On avait mis à bord le livre de loch, une boussole, dix livres de beurre et un gallon d'eau. C'étaient là toutes leurs provisions. On avait aussi un bonne quantité de couvertures. Les autres embarcations avaient pris diverses directions et furent bientôt hors de vue, à la faveur des ombres de la nuit. Quand vint le jour, on n'aperçut qu'une vaste étendue de mer, entièrement libre de glaces.

On répartit entre tous une petite portion de provisions. La mer, horriblement agitée la veille, était alors complètement calme et le vent totalement apaisé. Le second jour, fut comme le premier : pas une voile ne fut aperçue. Les passagers se pressaient au milieu du bateau pour se réchauffer. Plusieurs d'entre eux commencèrent à ressentir les effets du peu de nourriture qu'ils prenaient. Le troisième jour fut beaucoup plus froid que les jours précédents, et les naufragés eurent beaucoup à souffrir. Le quatrième jour, ils aperçurent dans le sud un brick qui vint jusqu'à environ deux milles du lieu où ils étaient; mais malgré tous leurs signaux, il ne les aperçut pas, et finit par disparaître. Il n'y avait plus de provisions que pour deux

— Et dans la situation où tu es, demanda-t-il avec une froideur étrange, que penses-tu faire?

— Je sais bien que je ne puis qu'obéir à mon oncle, répondit-elle, mais aidez ma volonté, soutenez mon courage, plaignez-moi, mon père! Il me semble que, pour la première fois de ma vie, en ce moment, vous voyez couler mes larmes sans en être touché!

— Je suis anéanti, prononça-t-il en passant sa main sur son front mouillé d'une sueur froide.

— Oh! je comprends tout! s'écria Rose, pour les yeux de qui le visage de Marcheur ne cachait aucune sensation.

— Ce n'est plus moi qui suis ton père, maintenant, c'est Cayeux!

Et des sanglots terribles comme des déchirements volcaniques soulevèrent la large poitrine du brave homme.

— Mon père, pardonnez-moi; j'ai été coupable envers vous, c'est vrai! Je n'aurais pas dû confier à mon oncle, un secret que vous, mon père, vous ne saviez pas! Oh! ne vous désolerez pas ainsi! Chacune de vos larmes me perce le cœur! Vous savez bien que je vous aime et que je n'aime que vous!

L'explosion fut courte, quoique formidable. Marcheur, apaisé, se promenait de long en large dans la salle, en faisant résonner le carreau sous ses talons; il n'avait peut-être jamais osé le faire chez maître Cayeux. En outre, il prit son chapeau à une patère, et le déposa de côté sur sa tête, en vrai soldat.

— Embrassez-moi, vint lui dire Rose, après un instant de silence pénible.

Il appuya frénétiquement ses lèvres sur le front de sa fille et continua sa marche singulière avec plus de précipitation. Enfin, les idées ayant repris leur place dans son cerveau agité, il put parler d'une voix inégale, saccadée, parfois sourde comme la lointaine vibration de l'orage emporté par le vent :

— Ce qui m'arrive aujourd'hui n'est qu'un juste châtement de mes fautes! Moi, qui, dès mon bas-âge, avais su me procurer une sorte d'indépendance par mon travail, j'ai pu, à une heure de ma vie, me résoudre au rôle ridicule d'invalidé marié! Et cela lorsque j'étais, comme je suis encore aujourd'hui, dans toute ma force, dans la plénitude de mes moyens, lorsque je possède à un degré supérieur le premier des arts! J'aurais gagné peu, mais ce peu aurait suffi pour nourrir ma femme et ma fille. J'aurais été véritablement le chef de ma famille; je l'aurais dirigée à mon gré, et lorsque ma fille aurait été en âge de s'attacher à quelqu'un, c'eût été moi seul qui lui eusse donné le conseil d'écouter son cœur. Je n'ai rempli aucun de mes devoirs de père.

— Vous ne vous jugez pas bien, lui dit Rose.

— Ah! la musique poursuivit-il, personne n'en veut! « Vous êtes un artiste, vous n'êtes bon à rien. » Mais ma femme, mais ma fille? Je les entretiendrai, moi, me dit mon beau-frère, et vous, reposez-vous! Je me

repose ainsi depuis vingt ans! Le pain, qui a nourri ma famille et moi-même, l'éducation qu'a reçue ma fille, les vêtements qui ont paré sa beauté, les plaisirs qu'elle a connus depuis qu'elle existe, c'est Cayeux qui a tout payé, tout fourni; on lui doit tout. Et jamais le père n'a réclamé le fardeau de la famille, d'autant plus cher qu'il est lourd! Si je me retournais une fois par hasard, en disant comme un aveugle : « J'ai cependant une clarinette dans ma poche. Cachez-la » me criait-on; — et j'obéissais comme un enfant, parce que se soumettre est plus doux que travailler!

— Mon père, c'est la première fois que je vous vois cruel envers vous et envers moi! Au nom du ciel, ne prolongez pas mon supplice!

— La vérité est toujours cruelle! poursuivit-il. J'ai abdiqué mes droits paternels, en négligeant les occasions de souffrir pour mon enfant! Et j'en suis puni, car ce n'est point moi qui ai connu les premiers battements de ton cœur, ce n'est pas moi qui ai tracé le chemin que tu devais suivre dans la vie! C'est ton autre et ton vrai père! A lui les confidences les plus sacrées, à lui le droit de faire couler les larmes de la jeune fille après avoir tari celles de l'enfant! Je confesse mon indignité, je la reconnais irréparable; je ne demande qu'un droit : celui de pleurer une fois, une seule fois!

— Est-il vrai que j'aime quelqu'un plus que vous? demanda Rose.

jours; le désespoir commençait à gagner tout le monde.

» Dans la matinée du cinquième jour, la femme d'un passager mourut, et son corps fut jeté à la mer. Le sixième jour, les provisions étaient épuisées. Le mari de la femme morte la veille mourut à son tour. Le septième jour, on n'aperçut aucun navire; quelques naufragés, qui burent de l'eau de mer, augmentèrent encore les souffrances de leur agonie; deux jeunes gens, leur père et le matelot moururent. Et enfin, le huitième jour, Nye restait seul vivant à bord du bateau, sans même avoir la force de jeter à la mer les cadavres de ses anciens compagnons. Dans la matinée du 29 février, il fut enfin aperçu par le navire *Germania*, venant du Havre, et à bord duquel il fut transporté dans le plus triste état.

On ne savait rien encore sur le sort des autres embarcations.

— On nous rapporte un trait de courage, dit l'*Espérance du Peuple*, de Nantes, qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a accompli.

Samedi matin, quelques instants avant le départ du bateau à vapeur du haut de la Loire, le *Courrier*, un enfant de 12 à 13 ans, conduisant une charrette à bras, voulait remonter la calle du Port-Maillard, lorsqu'il fut entraîné par elle jusque dans la rivière où il courait le plus grand danger.

Le nommé Maupoint, facteur à bord du bateau à vapeur, âgé de 64 ans, se jette sans hésitation dans le fleuve et a le bonheur de sauver le jeune enfant et de le ramener à bord du quai.

Aux félicitations qui lui sont adressées, Maupoint répond simplement qu'il est très-heureux d'avoir pu être utile en rendant service à un de ses semblables, puis il descend changer de vêtements et vient reprendre son service. Ce brave homme est depuis vingt ans au service de l'administration et s'est toujours fait remarquer par son zèle et sa fidélité.

Espérons que sa bonne conduite de son âge seront des titres pour lui obtenir la récompense de son courage.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Grâce à la télégraphie électrique, tous les plénipotentiaires ont déjà été informés que leurs gouvernements viennent de ratifier la paix.

La clôture des délibérations du Congrès a été fixée à mercredi 16 courant. (Constitutionnel.)

Londres, lundi 14 avril. — Le *Times* assure, comme le tenant de bonne source, que les Autrichiens vont prendre possession militaire de la frontière du duché de Parme du côté du Piémont. — Havas.

Marseille, 15 avril. — Le général Williams sera honoré de la mission de régulariser la frontière d'Asie. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

Porte à la connaissance de ses concitoyens que, conformément à l'art. 20 du décret impérial du 10 août 1853, le procès-verbal de bornage de la zone des fortifications et le plan y relatif dressé en exécution de

l'article 19 du même décret, seront, à partir du 15 avril 1856, et pendant 3 mois, déposés à la Mairie de Saumur, où chacun pourra en prendre connaissance de 10 heures à 4 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Les parties intéressées ont trois mois, à compter de ce jour, pour se pourvoir devant le conseil de Préfecture contre l'opération matérielle du bornage de la zone des fortifications.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 15 avril 1856.

Le Maire, RAGUIDEAU, adjoint.

Dans la séance du 10 avril du Corps-Législatif, M. le Président a communiqué, entre autres projets de lois transmis par le ministre d'Etat, le projet qui a pour objet d'autoriser la ville de Saumur à contracter un emprunt de 110,000 fr.

Un violent incendie a éclaté cette nuit, vers trois heures, à Angers, dans les magasins du sieur Duguet, épiciier en gros, entre la rue de Buffon et le boulevard des Pommiers.

Les marchandises ont fourni un nouvel aliment à l'incendie qui est devenu très-intense et a menacé les maisons voisines; mais, grâce à la promptitude et à la bonne direction des secours, on est parvenu à se rendre maître du feu et à l'éteindre en moins de deux heures. (Union, du 14.)

BULLETIN FINANCIER.

Du 2 au 8 avril.

La spéculation paraît enfin toucher aux termes de ses épreuves, et la hausse semble se prononcer en sa faveur et l'indemniser des reports énormes qu'elle a subis. La Bourse d'aujourd'hui vient de donner un commencement de satisfaction à bien des impatiences. La hausse a fait explosion sur toutes les valeurs du marché avec une puissance et une énergie irrésistibles. La rente, qui était si lourde depuis longtemps et qui ne pouvait franchir le cours de 73 50, s'est enfin élevée à 74. C'est un résultat important, parce qu'il décidera sans doute les capitalistes à entrer franchement dans le mouvement et à ne plus essayer à lutter contre une situation plus forte qu'eux.

La fermeté des chemins depuis huit jours a été le signe caractéristique de la Bourse. Leur hausse constante et prodigieuse faisait pressentir que la rente elle-même ne tarderait pas à s'ébranler. Voilà en effet ce qui arrivera sans doute: presque tous les chemins ayant monté de 100 ou 150 fr. en fort peu de temps, il y aura des réalisations à opérer. Or, les capitaux qui sortiront de ces valeurs viendront se placer sur la rente qui leur offre encore des chances positives de bénéfices.

Plusieurs assemblées générales ont eu lieu dans le courant de la semaine dernière. Nous avons rendu compte de celle du chemin de fer de Béziers. La compagnie d'Orléans, celle de l'Ouest et celle de la Méditerranée ont aussi réuni leurs actionnaires. La première a détaché sur ses actions un coupon de 50 fr., la deuxième un coupon de 52 50. Le dividende de la Méditerranée a été fixé à 70 fr., qui seront à déduire d'un appel de fonds sur ce chemin.

Les actions d'Orléans ont fermé aujourd'hui mercredi à 1370; le Nord à 1050; l'Est ancien à 1040; l'Est nouveau à 825; le Lyon à 1570; la Méditerranée à 1670; le Midi à 725; l'Ouest à 895; le Grand-Central à 671 25; le Genève à 815; les Chemins Autrichiens à 932 50; le Béziers à 675; et le Victor-Emmanuel à 665.

Les actions de la Banque, dont il est question de doubler le capital, ont monté à 4,000 fr., le Crédit mobilier à 1725. On s'est disputé avec beaucoup de vivacité pen-

dant toute cette semaine les chemins de Manage à Erquelines, et leur rareté les a fait monter en trois jours de 520 à 700 fr. La position favorable de ce chemin et le projet de fusion avec la compagnie du Nord justifie cette hausse.

Les valeurs industrielles sont assez calmes. On négocie toujours les Palais à 75 fr., les Rivoli à 116 25, les voitures à 115 75, le Gaz de Paris à 860, la Compagnie Franco-Américaine est fermée à 580.

On continue à s'occuper des mines de cuivre natif du Lac Supérieur, dont les actions sont en faveur auprès des capitalistes. On recherche depuis quelques jours les actions du Cheptel; la reconstitution de cette société et les noms des hommes qui ont accepté la gérance donnent les meilleures garanties pour son avenir.

L'exploitation des Omnibus de Londres est toujours dans une situation très-prospère. Les recettes sont fort belles.

On s'occupe toujours de la Société de Constructeurs maritimes et de navigation de Cette.

La Compagnie anonyme des chemins de fer de la ligne d'Italie par la vallée du Rhône et le Simplon vient de se constituer au capital de vingt-cinq millions. 52,000 actions de 250 fr., soit 8 millions, sont réservées aux souscripteurs français et suisses. Un tiers du capital est déjà souscrit, et un autre tiers réservé à la souscription anglaise. Cette entreprise est très-importante et d'un excellent avenir, en ce qu'elle a pour objet la jonction des chemins de fer français, suisses et allemands aux chemins de fer italiens déjà en exploitation. — J. Paradis (Correspondance générale de l'Industrie.)

Nous invitons les personnes menacées ou atteintes de maladies de poitrine, Bronchites, Asthmes et Catarrhes, ainsi que d'Hémorragies, pertes et autres affections dans lesquelles le sang est attaqué, à prendre connaissance de la brochure *SANTÉ par l'EAU LÉCHELLE*. Celles qui sont atteintes de maladies nerveuses, telles que migraines, pesanteurs d'estomac et d'intestins, névralgies et palpitations, liront aussi la notice sur la *NÉVROSTINE* dont l'emploi général produit des guérisons inespérées. Dépôt chez la généralité des pharmaciens, qui délivreront les brochures gratis. (242)

Marché de Saumur du 12 Avril.

Froment (hec. de 77 k.)	25 39	Graine de luzerne.	65 —
2 ^e qualité, de 74 k.	24 40	— de colza . . .	— —
Seigle	18 80	— de lin	25 —
Orge	12 —	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée) . . .	8 50	(l'hectolitre) . . .	— —
Fèves	12 80	— cassées (50 k)	70 —
Pois blancs	18 80	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	18 —	compris le fût	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1853	120 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	2 ^e — — — —	100 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e — — — —	90 —
— de chenevis.	50 —	— de Chinon . . .	110 —
— de lin	53 —	— de Bourgueil .	120 —
Paille hors barrière.	47 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin 1853. id	66 —	1 ^{re} qualité 1853	100 —
Luzerne	60 —	2 ^e — — — —	70 —
Graine de trèfle . . .	75 —	3 ^e — — — —	55 —

BOURSE DU 12 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 75 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

BOURSE DU 14 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 73 15.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 92 60.

Marcheur ne sut que répondre à cette question, claire comme un rayon du soleil.

— Vous seriez riche! vous gagneriez des millions, que je ne vous aimerais pas la moitié autant!

— La pauvreté ma donc servi à quelque chose? prononça-t-il d'une voix déchirante.

— A rester sublime dans la bonté de votre âme, oui, mon père.

— Mais n'est-il pas vrai qu'il m'a fait perdre mes droits les plus sacrés?

— Si je me suis confiée hier soir à mon oncle, c'est qu'une détermination de sa part, aussi imprévue que douloureuse, m'a arraché des larmes dont il m'a demandé la cause. Autrement, mon père, c'eût été à vous qui me comprenez si bien, que j'aurais avoué mon secret.

— Et Cayeux a décidé de ton sort, sans même me consulter!

— Il pense que M. Amédée est indigne de moi, je vous l'ai dit.

— Tu t'es soumise à cet arrêt que j'avais seul le droit de prononcer?

— J'espérais vaincre ma douleur, afin de vous en éviter une à vous qui m'aimez si tendrement!

— Donc, tu avais formé, en ton âme et conscience, le projet de t'en tenir à la volonté de ton oncle. Tu vois bien que c'est lui qui dispose de ton avenir! j'ai donc raison de te dire que je ne suis plus ton père.

— Puis-je lui refuser cette obéissance? Conseillez-moi, je n'écoute que vous, reprit Rose en se réfugiant dans le sein de Marcheur, qu'elle sentit palper de joie et d'orgueil.

— Ah! voilà des paroles qui réjouissent mon âme! s'écria-t-il: tu dois des égards à ton oncle, mais à moi seul et à ta mère, tant que nous vivrons, tu dois de la soumission. Assez long temps je me suis laissé rabaisser par de coupables calculs! Sacrifier l'autorité qu'on doit avoir sur sa fille à une espérance de fortune pour elle, c'est trafiquer de son propre sang! J'ai trop écouté ces considérations lorsqu'elles m'ont empêché de t'enseigner mon art, de te donner par cela des moyens d'existence indépendante. Si ton oncle veut t'enrichir un jour, il le pourra; mais il est temps qu'il comprenne enfin que si tu es sa nièce, avant tout, tu es ma fille! Et d'abord, sa décision relative à M. Amédée, je la déclare nulle et non avenue, comme il dit dans son langage de procureur.

— N'est-ce pas, mon père? fit Rose, épouvantée et heureuse à la fois de ce cri de révolte.

— Je suis le chef de ma famille, c'est à moi qu'il appartient de dire oui ou non. M. Amédée t'aime, il me l'a donné à entendre, continua-t-il, déjà enivré par le doux exercice de son autorité.

— Je savais bien qu'il partageait mes sentiments; et que lui avez-vous répondu quand il vous a fait cette confiance?

— J'avoue que j'étais fort embarrassé. Je lui ai dit de venez un bon clerc.

— C'était une demande en mariage qu'il vous adressait formellement?

— Je ne puis prêter vraiment ce caractère solennel à une confidence tout intime, que je provoquais du reste par une petite indiscretion.

— Et vous ne m'avez pas raconté cela? Vous m'auriez rendue si heureuse!

— Comprends donc, Rose, qu'en ma qualité de père, j'étais astreint à une certaine prudence. Je ne pouvais, de propos délibéré, venir t'engager dans un petit roman que ce jeune homme avait commencé sans ton autorisation. Il était sage d'attendre. Si elle l'aime, me disais-je, elle m'en parlera; et alors, peut-être lui apprendrai-je qu'elle est aimée. Je ne devais pas agir autrement.

— Oui, c'est vrai, vous avez eu raison dit-elle en couvrant de ses baisers le front de Marcheur, tout rayonnant de fierté.

Celui-ci, remarqua avec bonheur que les joues de sa fille, pâlies par la souffrance l'instant auparavant, avaient retrouvé tout-à-coup un écarlat plus vif que jamais.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire - gérant.

Par acte devant M^e Baudry, notaire à Varennes sous-Montsoreau, en présence de témoins, le huit avril mil huit cent cinquante-six, enregistré à Saumur le douze du même mois,

MM. Léon Niverlet, chirurgien, et Jean Tac, propriétaire, demeurant tous deux à Varennes,

Ont établi entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale *Niverlet et compagnie*, pour les achats à commission de tous les produits du pays.

Chacun des associés a la signature sociale.

Le but de la société étant uniquement les achats à commission, les associés n'ont apporté aucune mise sociale, si ce n'est leur industrie.

La durée de la société a été fixée à cinq ans à partir du huit avril mil huit cent cinquante-six.

Pour extrait.

(243)

BAUDRY.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, sur la levée d'Enceinte, occupée par M^{me} Coussillan, composée d'un salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, écuries, remise, jardin, portail d'entrée et autres servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (244)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o, occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée : un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher ; un grand salon avec cheminée de marbre ; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale ; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue ; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

MAISON BOURGEOISE

Avec JARDIN et toutes servitudes,

Sise au Pont-Fouchard, rue des Pauvres.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. FROGER, pâtissier, rue du Puits-Neuf. (230)

A LOUER

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ,

Pour entrer en jouissance de suite,

Une fort jolie petite MAISON de Campagne, très agréablement située, dans les environs de Saumur, et sur les bords de la Loire.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

Découverte brevetée **PROCÉDÉ INFALLIBLE** Durée du Brevet 15 ANS.

COULURE DE LA VIGNE

Par la Société centrale impériale d'Agriculture de Paris et autres Sociétés savantes.

Tout le monde le sait, le manque de vin depuis cinq à six ans n'est pas dû à la maladie de la Vigne, qui n'est que partielle et accidentelle, mais bien à la *coulure*, fléau de tous les temps et de tous les lieux. Après des études et des expériences suivies depuis de nombreuses années, M. TROUBAT offre à la société un moyen sûr et constaté par des documents authentiques. Son procédé et sa méthode sont un véritable et nouvel enseignement.

L'application de ce procédé ne peut d'ailleurs jamais être nuisible à l'économie végétale de l'arbuste ; aussi a-t-il été compris et approuvé par tous les hommes pratiques.

Les Propriétaires devront accepter avec d'autant plus de confiance l'expérimentation de ce procédé nouveau, appelé à doter la France d'aussi beaux résultats, que M. TROUBAT, son auteur, n'exige qu'un faible droit annuel pour l'usage de sa méthode brevetée.

SOUSCRIPTION : 5 FRANCS PAR HECTARE

Payés après l'expérience réussie de la première année.

Pour tous les renseignements et les abonnements, s'adresser à M. BILLEROT, représentant de M. TROUBAT, à Saumur, rue d'Orléans, 39.

NOTA. — Les lettres devront être affranchies.

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de *Vallet* pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature : VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45 ; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. ; Beaufort, MOUSSU, ph. ; Chalonnes-sur-Loire, CUY, ph. ; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph. ; Cholet, BONTEMPS, ph. ; Saumur, BRIÈRE, ph. ; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. ; Doné-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8^o. — Prix : 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infallible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE

pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR

à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN

ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

ADMINISTRATION

ET RÉDACTION

Rue de l'École de Médecine,

81.

L'APPEL

JOURNAL DE LA JEUNE LITTÉRATURE.

Avec cette épigraphe : **A Tous et par Tous.**

Ce journal a pour but essentiel de publier les œuvres des jeunes écrivains que leur position tient éloignés de Paris.

Tous les articles non insérés seront renvoyés aux auteurs avec des notes motivant le refus.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LES DÉPARTEMENTS

un an 8 fr., six mois 4 fr.

trois mois 2 fr.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le lundi 21 avril 1856, à midi,

SUR LA MISE A PRIX DE 1,500 FRANCS, une

MAISON et DÉPENDANCES,

SITUÉE AU PONT-FOUCHARD,

Près Saumur.

Composée de : Deux chambres basses, dont une à cheminée ; une cave, un petit caveau et une écurie, grenier au-dessus ; deux escaliers en pierres dures ; trois chambres hautes et un cabinet ; grenier sur les chambres ; un autre corps de bâtiment contenant deux écuries, grenier au-dessus, le tout construit en pierres et couvert en ardoises ; grand portail, puits, jeu de boules et grande cour ; une porte cochère au midi et une porte au levant sur l'ancien chemin. (238)

Etude de M^e J.-B. GUÉRIN, notaire à Longué.

A VENDRE

AU DENIER 25 DU REVENU BRUT.

Les FERMES des Grand-Pont-Giraud et Petit-Pont-Giraud,

Situées en la commune de Jamelles, dans un seul ensemble d'une superficie de 80 hectares environ, et d'un revenu, justifié par baux authentiques, de 2,000 francs nets d'impôts.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e GUÉRIN, notaire.

A VENDRE

MAISON, place de l'Arche Dorée, 24, occupée par M. Pineau, liquoriste.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

Autre MAISON, levée d'Enceinte.

S'adresser à M. CHEVALIER-CAMUS, qui occupe cette dernière maison.

Cabinet de M. PLUMEREAU, à Tours, rue Descartes, n^o 1.

A CÉDER

Très-bon fonds de commerce faisant l'ÉPICERIE en gros et les LIQUIDES.

Affaires 300,000 francs.

S'adresser à M. PLUMEREAU. (138)

M. GRÉARD quitte son magasin de la rue Saint-Jean pour agrandissement de commerce en cette ville. (622)

La Voiture de Chinon,

qui part chaque jour à 8 heures du matin, partira désormais à 7 heures, le jeudi seulement. (227)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infallible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dérôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT : 3 FR. (292)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.